N°3307/MSHP/CAB/2026

Conakry, le 29 OCT 2026

Avis d'Appel d'Offres Restreint

AAOR N°02/MSHP/CAB/PRMP/2026

Objet : *Travaux de construction de Centres de Santé Améliorés (CSA), de Centres de Santé Urbain, de Centres de Santé Ruraux (CSR) et de Postes de Santé (PS) à Conakry et à l'intérieur du pays au compte du Ministère de la Santé et de l'Hygiène.*

Mesdames et Messieurs,

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique a sollicité et obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer les couts de travaux de construction de Centres de Santé Améliorés (CSA), de Centres de Santé Urbain, de Centres de Santé Ruraux (CSR) et de Postes de Santé (PS) à Conakry et à l'intérieur du pays au compte du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Dans le cadre de l'exécution dudit travaux, sous financement du budget national de développement (BND), j'ai l'honneur de vous inviter à prendre part à un Appel d'Offres Restreint sous pli fermé pour la réalisation des :

Travaux de construction de Centres de Santé Améliorés (CSA), de Centres de Santé Urbain, de Centres de Santé Ruraux (CSR) et de Postes de Santé (PS) à Conakry et à l'intérieur du pays en cinquante-neuf (59) lots distincts au compte du Ministère de la Santé et de l'Hygiène.

Les candidats inscrits sur la liste restreinte ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot et ne peuvent bénéficier plus de deux (02 lots.

Le délai d'exécution est de douze (12) mois pour les Centres de Santé Améliorés (CSA), de huit (08) mois pour les Centres de Santé Urbain, Centres de Santé Ruraux et de six (06) mois pour les Postes de Santé.

La présente lettre d'invitation a été adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte, dont les noms figurent ci-après :

N°	ENTREPRISES/SOCIETES
1	SOCIETE SSANA SARLU
2	MAD SERVICES SARLU
3	YLA SOLUTIONS SARLU
4	BAWA GROUP SARLU
5	ATLAS SARLU
6	HOMEX SARL
7	SONAMGUI
8	CONCEPT EVENT
9	ENERGIE GROUPE
10	ASB CONSTRUCTION SARLU
11	MOBINEK
12	OKASIS CONSULTING SARL
13	GROUP SACAM SERVICES
14	Akouaba Group
15	BESPIR INGENIERI SARL
16	SOPROMI SARL
17	BOUKA GLOBAL HOLDING SARL
18	ALIOS GROUP SARLU
19	HAWBA SARLU
20	TRAVAUX LOGISTIQUE GROUPE
21	COMPAGNIE DE CONSTRUCTION ET TRAVAUX
22	CCT SACOF
23	SOCEMI SARLU
24	CHEMA-PRES SARLU
25	GLOBAL BUSINESS
26	IM TRANSPORT TRANSIT -SARL
27	SOCIETE ROYAUME ONDULAIRE DES ENTREPRISES SARLU
28	AKA SMART-SARL
29	A.S.B CONSTRUCTION SARLU
30	SOCIETE IC TRANSPORT BTP SARL
31	SOCIETE ENERGIE GROUPE SARL
32	ENTREPRISE TATA-BTP
33	GUIASCO
34	EFEP SARL
35	EGUITEC PLUS SARL
36	SONACG-SEKO
37	TRALOGUE
38	GTGIE
39	SACOF SARLU
40	SINO-GUI HOLDING SA
41	GUINEA INVESTMENT GROUP SA
42	WESTCOAST CONSTRUCTION
43	FORTUNE HOLDING SA
44	Construction, BTP, Prestation Diverses
45	ROMAC SERVICES BUREAUTIQUE IMPRIMERIE PRESTATIONS DE SERVICES
46	SOCIETE ROYAL BUSINESS MARKETING SARLU
47	Entreprise Commerciale d'Afrique
48	BMP SARLU
49	BANKO MULTIPRESTATION
50	SARAN GENERAL SERVICES SARLU

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50 000 000GNF à 150 000 000GNF, articles 813 du code pénal guinéen

51	GUINEE CONSTRUCTION MODERNE MULTI SERVICES
52	ENTREPRISE DIAKISA MULTISERVICES SARLU
53	BETIC
54	EGUIREEX SARLU
55	NEOTEC SARLU
56	MOUNASY
57	DMC
58	ING-UNIVERS SARL
59	ECOGIM
60	MAO MULTI SERVICE
61	AMICAL DES ENTREPRENEURS DE GUINEE GIE
62	SPECIAL INGENIERIE GUINEE SARLU
63	NEMS-SARLU
64	SOCIETE MACONATER SARLU
65	ECAR SARLU
66	GUICOPTRA
67	AMAP SARL
68	Halima Services
69	SOCIETE SAMILB SERVICES SARL
70	SOGUIAC SARL
71	ENGUIB ET PS
72	FARUQ DIVERS
73	BHOYE DAROU INGENIERIE SARL
74	ENFACOTRA
75	COMATTRAD
76	SACKO GROUPE
77	OCAP SARL
78	LES ALIZES
79	SOCIETE TAMBARIN MULTI SERVICES SARL
80	SOCIETE LENY BTP SERVICES SARLU
81	TENKEKENKA CONSTRUCTION SAU
82	MELYOS GROUP SARL
83	AFRICAN GLOBL BUSINESS
84	ENTREPRISE BILGUISSOU FILS BTP SARLU
85	KADIATA LATO SARL
86	SOCIETE GASSAMA ET FRERES (G.F SARL)
87	ETABLISSEMENTS KEITA ALY BADARA
88	SOCIETE MSD LOGISTICS GUINEA-SARLU
89	BAILOCOM-SARLU
90	GUINEE PRESTIGE RESSOURCES MINING SARL
91	GLOBAL TRAVAUX BUSINESS SARL
92	AMAR & FRÈRE SARL
93	KOLT KIT SERVICES
94	CAF SOLUTIONS
95	EGUITEC- PLUS SARL
96	GOLF GUINEA INVESTMENT-SA
97	MC GROUPE SA
98	ENTREPRISE GENERALE DE KANAYA
99	ADAMA CONSTRUCTION
100	LA GUINEENNE D'ENTREPRISE SARLU
101	DALLE SERVICES
102	MDA SARL
103	KAM STUDIO SARL
104	SOCIETE PROLEGURA GUINEE SARL
105	GUI.CO.TECHS SARL

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF, articles 613 du code pénal guinéen

106	SBK LOGISTIC
107	DEMS BTP SARLU
108	NANA KARIM GROUPE SARL
109	ECATEP-SARLU
110	SABADOU BTP SARL
111	GAC PRESTATION
112	SOAGUI COMPAGNIE SARL
113	JPC MULTI SERVICES SARL
114	APSIG SARLU
115	Entreprise de Constructionet des Travaux Divers (ECTD)
116	LAMACIF SARL
117	BICA-PRES
118	MAISON DES BTP ET COMMERCE SARL
119	ENGUICOP
120	EGET
121	ALTER-EGO -SARLU
122	SOCIETE FILANY PRESTATIONS SARLU
123	JUM SERVICES
124	IS GLOBAL SERVICE
125	K.A BTP MULTISERVICES SARL
126	ENICO-GC
127	BSD GROUPE SARLU
128	DMD GROUPE SAU
129	ENTREPRISE MAMOUS CONSTRUCTION SARL
130	HAELY SARLU
131	MOHAMED MD ET FRERE
132	BIPECS SARL
133	BEMFORIC
134	GUITRAFOR BTP
135	GENERAL ATLANTIC
136	DST SARL
137	OCF Sarlu
138	AGDI Sarl
139	CE TRADIS
140	KOURAKO IMMO SARLU
141	KA LOCAL SERVICES
142	HSC GROUP
143	GUIGEC SARLU
144	BAMBA SERVICE
145	APAK SERVICES
146	KABALABA MULTI SERVICE (KAMUS SARL)
147	ECOFOG
148	BAMBA GLOBAL SERVICES SARLU
149	STI PLUS SARLU
150	KABAMI CONSTRUCTION PRESTATION ET SERVICE
151	IDC CONSULTING SARL
152	TEAM BTP
153	MOUNA SARL
154	MATI MULTI SERVICES
155	MANDEN MINING CORPORATION SARLU
156	SFK CONSTRUCTION GUINEE
157	GUICOPRES
158	SOCOP
159	NBP SARL
160	COMPAGNIE LOGISTICS DE GUINEE SARLU
161	YOUFAT SARLU

Toute falsification ou contrefacon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF, articles 613 du code pénal guinéen

La passation du marché sera conduite par voie d'Appel d'offres restreint tel que défini à l'article 28 du code des marchés publics.

Les candidats intéressés peuvent obtenir un jeu complet du dossier d'Appel d'Offres Restreint qui peut être retiré contre un reçu de paiement d'une somme forfaitaire non remboursable de trois millions (3 000 000 GNF) francs guinéens. Les paiements seront effectués à la Banque Centrale de la République de Guinée comme suit :

- ✓ 50% au compte N°41 110 71 « Receveur Central du Trésor »
- ✓ 30% au compte N°2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG
- ✓ 20% au compte de l'Autorité contractante

Une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché sera prise en charge par l'Attributaire de marché conformément aux dispositions de l'article 41 du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 07 Août 2020.

Les frais d'immatriculation du contrat de 0,3% du montant hors taxe du marché à verser par l'Attributaire sur le compte de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023/1015/MEF/CAB/SGG du 23 Mars 2023, portant attributions, organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics.

Les offres doivent être rédigées en langue française et devrons être déposées en quatre (4) exemplaires dont une (1) copie originale et trois (3) copies au Service Passation des Marchés Publics du Ministère de la santé et de l'Hygiène Publique, nouveau siège au 2ème étage à gauche, commune de kaloum au plus tard le ...04/12/ **2026 à 10 heures 00 mn** et la séance d'ouverture des plis aura lieu à **10 heures 30 mn** le même jour dans la salle de conférence du Ministère de la Santé et de l'hygiène Publique.

Les offres doivent être rédigées en langue française et devrons être déposées en quatre (04) exemplaires dont une copie originale et trois copies

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission égale à **1,5%** du montant de l'offre pour chaque lot.

Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant une période de cent vingt jours (**120 jrs)** à compter de la date limite de dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.

Les offres seront ouvertes en présence d'un représentant de la DGCMP et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF, articles 613 du code pénal guinéen

Une version électronique de l'offre technique (scanné PDF) et financière (sous forma Excel et scanné PDF) sur clé USB (bordereau des prix unitaires).

Veuillez croire, **Mesdames et Messieurs**, en l'expression de mes salutations distinguées.

Ministère de la Sante et de L'Hygiene Publique
N°057358
Le Ministre
RG Guinée

Madame Khaïté SALL

Guinée

kaloum - Almamya, Conakry République de Guinée
BP : 585 - Tél. : (+224) 622 97 01 86 - E-mail : contact@sante.gov.gn
site Web : www.sante.gov.gn

Toute falsification ou contrefacon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF, articles 613 du code pénal guinéen